

## RESULTATS DE L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION

### DE CONDUCTEUR DE TAXI

#### LISTE DES CANDIDATS ADMIS TAXI

Session du 2 au 3 mai 2022

Numéro dossiers (N° à retrouver sur la convocation ou dossier evalbox)	Note à la catégorie « Parcours et équipement spéciaux »	Note à la catégorie « sécurité, conduite, code de la route »	Note à la catégorie « Qualité de la prise en charge et connaissances touristiques »	Note à la catégorie « Choix du tarif et facturation »	Note globale
0000185394PE2	2/2	7/10	5/5	7/3	<b>17/20</b>
0000106944TE3PE2	2/2	6/10	2,5/5	2,5/3	<b>13/20</b>
0000215212PE1	2/2	7/10	4/5	3/3	<b>16/20</b>
0000202721PE2	1,5/2	6,5/10	2,5/5	2/3	<b>12,5/20</b>
226084	2/2	7/10	3/5	2/3	<b>14/20</b>
0000216012PE1	2/2	4,5/10	2,5/5	3/3	<b>12/20</b>
0000177313PE2	2/2	8/10	5/5	3/3	<b>18/20</b>
0000203166PE2	1/2	6/10	3/5	2/3	<b>12/20</b>

Les candidats admis recevront par courrier une attestation de réussite avec le relevé de note.

**Les dossiers de demande de carte professionnelle de conducteur de TAXI ou VTC devront être téléchargés sur le site internet : <https://www.demarches-simplifiees.fr>**

Les candidats non admis à l'examen de l'épreuve d'admission doivent s'inscrire sur la plateforme numérique ( [www.examentaxivtc.fr](http://www.examentaxivtc.fr) ) pour se présenter à l'examen.

Toute réclamation doit être adressée, par écrit, au président de la chambre de métiers et de l'artisanat dans les deux mois à partir de la notification de la décision contestée. Aucun duplicata de grille de notation n'est fourni.